



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25697
29 avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 26 AVRIL 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Dans ma lettre du 21 décembre 1992, j'ai informé les membres du Conseil de sécurité de mon intention d'envoyer au Tadjikistan une petite unité de l'ONU composée de spécialistes des questions politiques, militaires et humanitaires qui suivraient la situation sur le terrain, assureraient des services de liaison et constitueraient le détachement précurseur d'une éventuelle participation plus importante de l'Organisation aux efforts régionaux qui pourraient être déployés dans ce pays par la suite.

Cette unité, désignée sous le nom de Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT), est devenue opérationnelle le 21 janvier 1993, et m'a apporté au sujet du conflit du Tadjikistan une information à jour des plus utiles. Elle a également contribué pour une part décisive à la coordination de l'action menée par la communauté internationale devant les besoins d'ordre humanitaire auxquels le pays doit faire face.

Des rapports récents de la MONUT me donnent à penser que l'affrontement pourrait s'envenimer, en particulier de part et d'autre de la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan, à moins que des mesures ne soient prises d'urgence pour établir un cessez-le-feu et entamer un dialogue politique entre tous les intéressés en vue d'un règlement aussi rapide que possible du problème.

J'ai donc décidé, en accord avec le Gouvernement tadjik et les autres intéressés, de nommer l'Ambassadeur Ismat Kittani mon envoyé spécial pour le Tadjikistan, ayant pour mandat :

a) D'obtenir que l'accord se fasse sur un cessez-le-feu et de formuler des recommandations sur les mécanismes internationaux de surveillance qu'il pourrait y avoir lieu de mettre en place;

b) De déterminer les positions de toutes les parties concernées et de s'entremettre auprès d'elles pour aider à mettre en train des négociations visant un règlement politique;

c) De s'assurer le concours des pays voisins et d'autres intéressés en vue d'atteindre les objectifs susvisés.

J'ai demandé à M. Kittani de me faire connaître les résultats qu'il aurait obtenus dans les trois mois, environ, après quoi une décision sera prise sur la question de savoir s'il y a lieu ou non de reconduire sa nomination.

Dans ces circonstances, il me paraît nécessaire également de proroger le mandat de la MONUT d'une nouvelle période de trois mois, de façon que la Mission puisse continuer de suivre la situation, d'intervenir sur le plan humanitaire et d'apporter son concours à l'Envoyé spécial.

Je vous serais très obligé de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI
